

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission des naturalisations, par M. SIGART.

I.

Demande du sieur LOUIS MAGNIN.

MESSIEURS,

Le sieur Magnin, adjudant sous-officier au 12^e régiment de ligne, est né le 12 février 1798, à Montet, canton de Vaud (Suisse).

Licencié par dislocation de la garde royale de France où il servait en qualité de fourrier, il vint en Belgique et s'engagea, le 16 décembre 1830, comme sergent au 11^e régiment de ligne. Il fut nommé sergent-major le 26 janvier 1831, adjudant sous-officier le 1^{er} février 1834.

Sa conduite a toujours été irréprochable; les avis des autorités lui sont favorables.

Le rapporteur,
SIGART.

Le président,
J. MAERTENS.

II.

Demande du sieur FRANÇOIS-XAVIER ANSELM.

MESSIEURS,

élevé par ses parents dans sa ville natale et y a fait ses premières études. En 1831, sur le bruit de prochaines hostilités entre la Belgique et la Hollande, cédant à l'entraînement général, il accourut en Belgique et s'enrôla dans le 9^e bataillon de tirailleurs francs luxembourgeois. Le 1^{er} juillet 1852 il fut nommé caporal, le 1^{er} septembre il devint fourrier et le 21 juin 1854 il passa sergent-major.

Il est aujourd'hui et depuis le 24 janvier 1839 sous-lieutenant au 9^e régiment de ligne. Ses chefs témoignent de sa bonne conduite, et le jugent, ainsi que les autorités judiciaires, digne de la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,
SIGART.

Le président,
J. MAERTENS.

III.

Demande du sieur JEAN-ANTOINE-GÉRARD RUWEL.

MESSIEURS,

Le sieur Ruwel est né à Hilvarenbeek (Pays-Bas) le 27 juillet 1825.

En 1825, ses parents l'emmenèrent dans la commune de Baar-le-Nassau (Pays-Bas) et de Baar-le-Duc (province d'Anvers) où ils prirent leur domicile. Son père habite encore Baar-le-Duc et y exerce la profession de médecin.

En 1840, il s'engagea volontairement au 2^e régiment d'artillerie, il devint brigadier en 1841 et maréchal-des-logis en 1842.

Son colonel témoigne, avec les plus grands éloges, de sa capacité, de l'instruction, du zèle et de l'activité de l'impétrant. Le parquet de la cour d'appel de Bruxelles donne un avis favorable.

Le rapporteur,
SIGART.

Le président,
J. MAERTENS.
